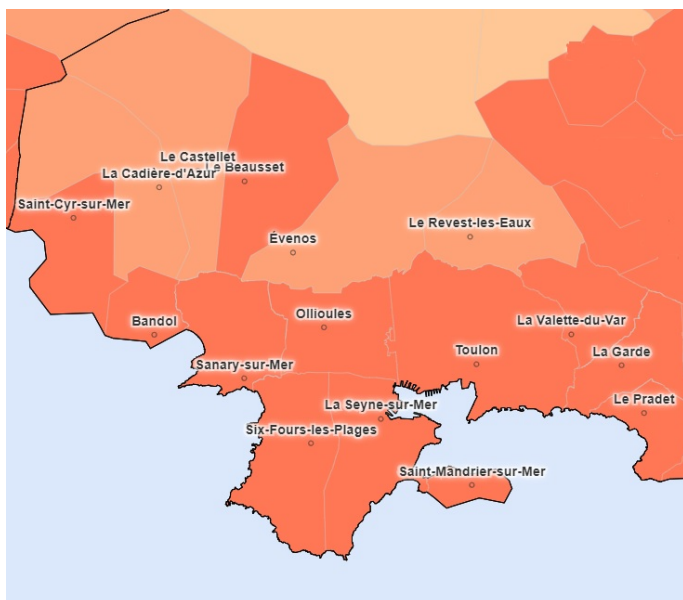


# Un territoire de 18 communes

Le Pradet, La Valette-du-Var, La Garde, Le Revest-les-Eaux, Toulon, La Seyne-sur-Mer, Bandol, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, St Cyr sur mer, La Cadière d'Azur, La Castellet, Evenos, Le Beausset, Riboux, Signes.



L'accompagnement du gestionnaire de cas n'entraîne aucun coût financier pour la personne âgée.



**PTA**  
PLATEFORME  
TERRITORIALE  
D'APPUI  
VAR OUEST

Une équipe pluridisciplinaire à disposition des professionnels pour les accompagner dans la gestion de situations complexes



[ptavarouest@fondationcos.org](mailto:ptavarouest@fondationcos.org)

04 94 35 32 01



[maialov@ccas-toulon.fr](mailto:maialov@ccas-toulon.fr)

04 94 24 65 62

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



**Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.**

**Le pilote :** Arnaud CLAQUIN  
06 19 23 15 60

**L'équipe de gestionnaires de cas :**  
Florence CHIAPUSIO  
07 79 82 58 67

Dominique LE MENER  
07 50 15 20 37

Adeline MAYER  
07 77 85 41 46

# Les Objectifs de la MAIA

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

- Simplifier le parcours des personnes âgées et de leurs aidants en leur offrant une réponse harmonisée, complète et adaptée.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe en offrant un accompagnement personnalisé par un « gestionnaire de cas »



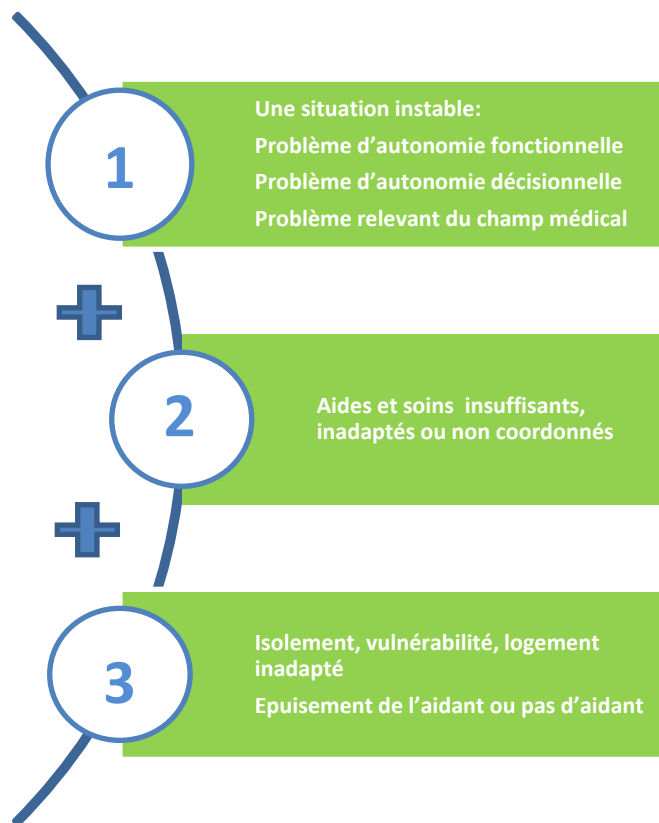
Gestion de cas, accompagnement des personnes âgées en situation complexe :

- **Evaluations multidimensionnelles** de la situation lors de visites à domicile. Elaboration d'un Plan de Services individualisé (PSI),
- **Coordination** avec les médecins traitants, les professionnels médico-sociaux et sociaux (services d'aides et de soins, Infirmiers...) contribuant au maintien à domicile,
- **Accompagnement et suivi intensif personnalisé** de la personne pour le maintien au domicile,
- **Soutien** des proches et des aidants.

## Les Critères d'orientation

Personnes âgées (à partir de 60 ans\*) en **perte d'autonomie**, dont le projet de maintien à domicile est fragilisé.

En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la personne qui souhaite rester au domicile, relève d'une orientation en gestion de cas si tous les critères suivants sont présents :



\* Peut bénéficier d'un accompagnement en gestion de cas, toutes personnes de moins de 60 ans présentant une maladie d'Alzheimer ou maladie neurodégénérative diagnostiquée.

## Comment faire appel au service de gestion de cas de la MAIA ?

Vous êtes un professionnel de proximité (santé, médico-social, social) et vous avez repéré chez la personne âgée les critères d'orientation.

Votre interlocuteur est la Plateforme Territoriale d'Appui Var Ouest -PTA ou directement le service MAIA LOV.

### Demande d'intervention à la PTA ou à la MAIA

- Fiche d'orientation du Var par mail, fax, courrier ou téléphone
- Recueil du consentement de la personne orientée ou de son entourage

### La PTA ou la MAIA

- Réceptionne la demande et vérifie les critères d'orientation
- Transmission au service « gestion de cas », le cas échéant

### Orientation

- Le service de gestion de cas réalise une primo-évaluation au domicile
- Analyse les critères d'orientation

### Service de gestion de cas MAIA

- Décision en commission de l'inclusion au regard des critères ou réorientation
- Début de l'accompagnement en gestion de cas dans le respect des souhaits de la personne
- Informations aux différents professionnels de la décision